

# PLAN HIVER 2017 - 2018

## PILOTE

Pour rappel, le **Relais Social** est un **réseau de partenaires publics et privés** impliqués dans la lutte contre l'exclusion sociale et travaillant avec les personnes en situation de grande précarité. Il est notamment en charge de la coordination de l'accueil de jour, de l'accueil de nuit, du travail de rue, de l'urgence sociale, du Relais santé et des plans saisonniers.

Cette année encore, en collaboration avec ses partenaires, **il met en place des dispositions particulières afin de venir en aide aux personnes les plus démunies en cas de grands froids.**

## PUBLIC CIBLE

Les personnes en situation de grande précarité sur le territoire namurois, qu'elles soient en rue ou en logement précaire et particulièrement si elles sont isolées.

Période concernée par le Plan Hiver : **Du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 mars 2018.**

## OBJECTIFS DU PLAN HIVER

- ⇒ Assurer une coordination du Plan Grand Froid au départ des Relais sociaux
- ⇒ Assurer une prise en charge accrue des personnes défavorisées pendant la période de grands froids
- ⇒ Optimiser l'accueil des bénéficiaires en assurant un accueil continu tout au long de la journée
- ⇒ Permettre à toute personne de bénéficier des commodités de base
- ⇒ Informer de l'existence d'un dispositif hivernal

## DISPOSITIONS HIVERNALES

Dans le cadre du Plan Hiver, des dispositions particulières sont mises en place en cas de grands froids :

### ❖ **HÉBERGEMENT D'URGENCE**

#### **Abri de nuit, Ville de Namur**

- ✓ **Lieu** : Boulevard du Nord, 22 à 5000 Namur
- ✓ **Capacité** : 32 lits + 1 lit exclusivement réservé aux personnes à mobilité réduite. Accueil des usagers avec leurs chiens (max 7 animaux et max 2 par usager hébergé)
- ✓ **Accueil et encadrement** : accueil entre 21 h et 21 h 30 assuré par au moins 2 éducateurs. Présence du Dispositif d'Urgence Sociale si le travailleur n'est pas en intervention
- ✓ **Durée maximum d'hébergement/an** : 50 nuits
- ✓ **Application et levée des restrictions en période hivernale** : levée automatique des restrictions quelles que soient les conditions climatiques (sous réserve des places disponibles) du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

#### **Caserne du Génie à Jambes**

- ✓ Dédouement vers la caserne du Génie de Jambes du **1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 mars 2018**
- ✓ **Capacité** : 30 lits
- ✓ **Transport vers la caserne** : assuré par le DUS **au départ de l'abri de nuit**



### ❖ TRAVAIL DE RUE

Le travail de rue est assuré par les Equipes Mobiles de Rue (binômes interservices impliquant Salamandre, Relais Santé, Travailleurs Sociaux de Proximité de la Ville et l'Echange).

**En semaine**, une présence en rue est prévue quotidiennement, et ce, tout au long de l'année. Durant la période hivernale, les services actifs dans le cadre du travail de rue disposent de matériel à distribuer si besoin.

Des maraudes en soirée peuvent être réalisées au besoin par le DUS et selon les informations transmises par les équipes réalisant le travail de rue en journée.

**Le weekend et les jours fériés**, le Relais santé en collaboration avec le DUS (en fonction de ses interventions) assureront des maraudes supplémentaires selon les critères suivants :

**1) lorsque les températures de nuit sont  $\leq -5^\circ$  ressentis** sachant que la décision finale de réaliser cette maraude sera laissée à l'appréciation des travailleurs ;

**2) obligatoirement si une alerte IRM orange ou rouge est déclarée.**

Une marge de tolérance est d'application. En effet, et particulièrement en début de plan, il arrive que des maraudes supplémentaires soient organisées avant d'atteindre ce seuil de température afin de diffuser au maximum l'information et équiper les personnes. Au fur et à mesure de l'hiver, les personnes sont de mieux en mieux informées et les travailleurs constatent souvent que le travail de prévention fait ses preuves, ce qui leur permet d'apprécier par la suite la nécessité de prévoir des passages en rue supplémentaires.

### ❖ ACCUEIL DE JOUR ET DE SOIREE

**En semaine**, l'accueil de jour est assuré par les services partenaires habituels. Les usagers peuvent prendre le petit déjeuner au Resto du Cœur et aux Sauvèrdias de même que le repas de midi.

Certains partenaires mettent à disposition des personnes une salle chauffée (en général leur salle d'attente) en journée.

L'accueil de soirée est assuré par l'asbl « Une Main Tendue » du lundi au vendredi de 16 h 30 à 21 h (service des repas du soir jusque 20 h) ce qui permet de faire le lien entre la fermeture des services et l'ouverture de l'abri de nuit.

**Le week-end**, les Sauvèrdias et Li Vi Clotchi ouvrent leurs portes en journée tandis que « Une Main Tendue » assure l'accueil de soirée de 16 h 30 à 21 h (accueil, boissons chaudes, soupe et pain) dès que la température de jour est inférieure à  $0^\circ$  ressenti.

### ❖ GESTION DU MATERIEL ET DES DONS

**Le matériel hivernal** (dons, matériel armée et achat RSUN) **est stocké dans les locaux de l'Equipe de Soutien Technique de la Ville de Namur.**

**Plusieurs partenaires**, pour lesquels l'expérience a montré que cela était nécessaire, **disposent d'un stock d'appoints** géré soit par le Service de Cohésion Sociale de la Ville soit par la Coordination générale du RSUN.

Une collaboration renforcée avec la Croix-Rouge permet également d'approvisionner les stocks en fonction des dons reçus.

**Attention** : les services disposant de stocks de matériel hivernal ont pour tâche de le distribuer dans le cadre d'un travail social spécifique, en cohérence avec leurs missions et selon des critères établis en leur sein.

Les services relais pour les personnes en demande de matériel sont prioritairement la Croix-Rouge, vestiboutique (permanence le jeudi de 10 h à 13 h) et Les Sœurs de la Charité.

En cas de demande particulière, la Coordination générale peut être contactée. Elle tâche d'y répondre dans les meilleurs délais.

Un document reprenant les besoins des partenaires en cas de dons est mis à jour et est disponible en ligne sur le site du RSUN. Il permet de stipuler avec précision les besoins réels de chacun en cas de dons, les personnes de contacts et les périodes horaires dans lesquelles ces dons peuvent avoir lieu.





❖ **DIFFUSION DE L'INFORMATION**

Un dépliant annuel est actualisé régulièrement et distribué largement au réseau. A côté de cela, un insert avec les informations spécifiques à l'hiver est également transmis chaque année aux partenaires.

Par ailleurs, les dispositions spécifiques sont envoyées 2x/semaine et reprennent les prévisions en termes de températures ressenties, ainsi que les périodes de présence en rue, les coordonnées des travailleurs de rue et les éventuelles présences/ouvertures supplémentaires des services.

En sus, tous les avertissements locaux ainsi que les alertes régionales et fédérales feront l'objet d'un envoi complémentaire reprenant les informations de bases, les gestes préventifs et les numéros d'urgence.

Le dépliant et les informations spécifiques au plan hiver seront téléchargeables sur le site du Relais social : [www.rsunamurois.be](http://www.rsunamurois.be)

**Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :**

**Le Relais Social Urbain Namurois**  
rue Saint-Nicolas 4  
Personne de contact : **Olivier Hissette**  
Tél : 081 337 456  
[olivier.hissette@rsunamurois.be](mailto:olivier.hissette@rsunamurois.be)  
**0475 751 115**

En cas d'absence :  
**Noëlle Darimont**  
Tél : 081 337 461  
[noëlle.darimont@rsunamurois.be](mailto:noëlle.darimont@rsunamurois.be)





## INFORMATIONS GENERALES

### Informations et conseils sur la conduite à adopter en cas d'hypothermie

→ **En cas d'hypothermie, une personne peut ne pas se rendre compte de son état.**

Les risques d'hypothermie sont généralement présents lorsque les températures sont très basses, mais également lorsque les températures entre le jour et la nuit diffèrent de plus de 10°, ou lorsqu'une personne est transie du fait de la pluie, de vents violents, d'une transpiration excessive ou du fait d'une immersion dans l'eau froide.

→ **Certaines personnes sont plus à risques.**

Les personnes âgées, les jeunes enfants, les personnes sous influence d'alcool, les personnes souffrant de troubles psychiatriques et les sans-abri sont des personnes à risques.

→ **Plusieurs facteurs peuvent augmenter le risque d'hypothermie.**

La consommation d'alcool, le port de vêtements mouillés, des dermatoses étendues, l'absence de graisse sous-cutanée, la prise de neuroleptiques... sont autant de facteurs qui viennent augmenter les risques d'hypothermie. Plus généralement, pour peu que son état de santé soit dégradé, une personne a plus de risques de souffrir d'une hypothermie.

→ **Les signes de l'hypothermie**

Dans la **première phase** : frissons, élocution saccadée, peau pâle et froide, respiration superficielle, pouls rapide.

Dans la **seconde phase** : disparition des frissons, engourdissement/somnolence, ralentissement de la respiration pouvant aller jusqu'à l'arrêt respiratoire, hypotension pouvant aller jusqu'à l'arrêt cardiaque.

→ **Les conduites à adopter**

En cas d'**hypothermie légère** (température corporelle entre 34 °C et 35 °C) :

- Soustraire la personne du froid ;
- Lui mettre un bonnet et l'envelopper dans une couverture de survie ;
- Lui faire boire une boisson chaude (mais pas brûlante) ;
- La conduire dans un lieu d'accueil chauffé, et lui donner une douche tiède en la laissant assise sur un tabouret. Veiller à ce qu'elle soit bien séchée et qu'elle remette des vêtements propres ;
- L'inciter à prendre un repas chaud et à se reposer ;
- S'assurer que la température est remontée à 37 °C avant que la personne ne quitte le lieu.

En cas d'**hypothermie sévère** (inférieure à 34 °C), appeler les urgences médicales. En attendant l'arrivée des secours :

- Lui mettre un bonnet et l'envelopper dans une couverture de survie ;
- Si elle est consciente, lui donner une boisson chaude. Attention à ne pas essayer de la faire boire si elle est inconsciente !

**Comme il n'est pas facile ni même très fiable de prendre la température d'une personne sans matériel adapté, par mesure de sécurité, dès qu'un doute ou une inquiétude est présent(e) concernant l'état d'une personne et sa température, référez-vous-en aux urgences (appelez le 112).**

